

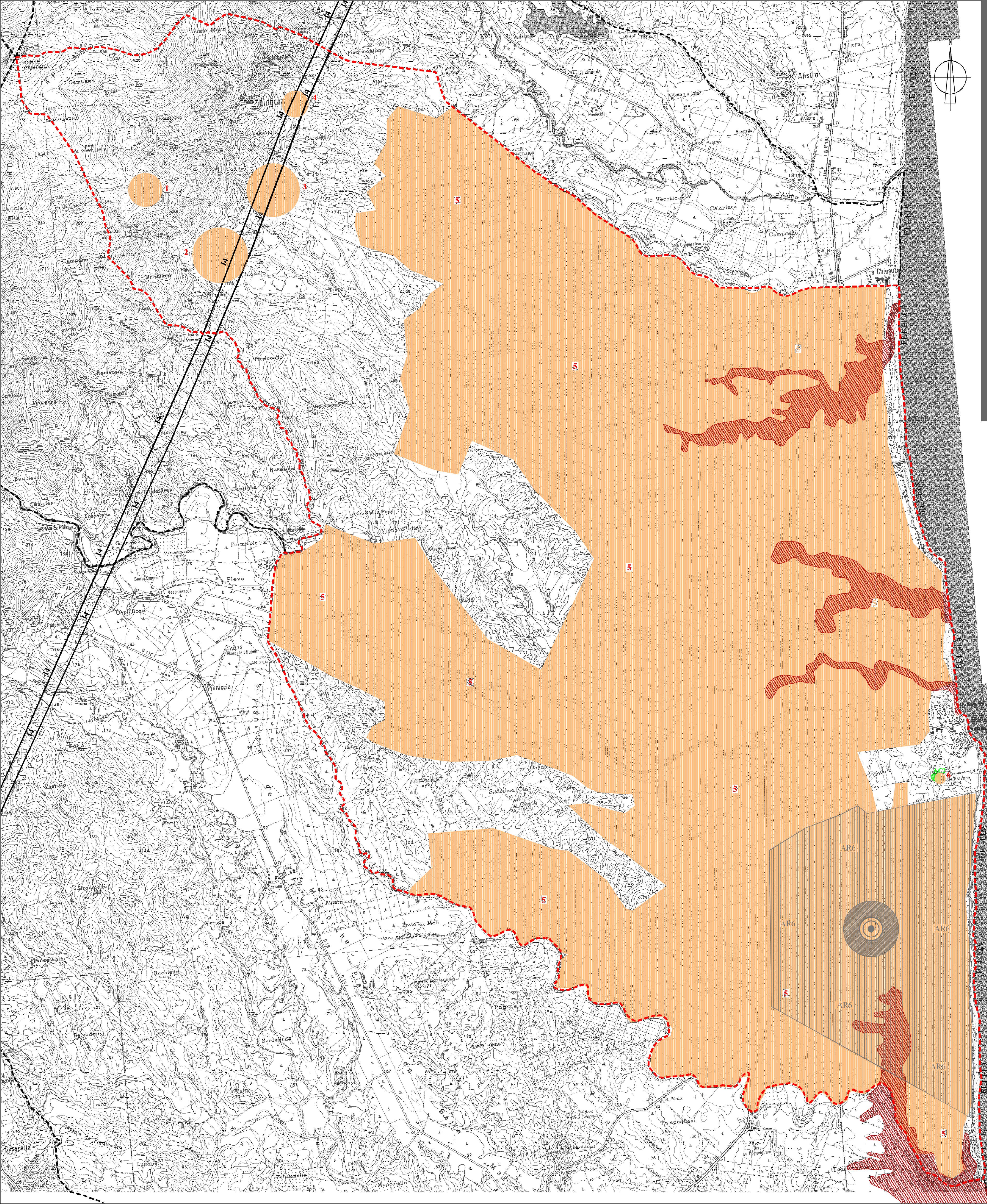


Département de Haute-Corse  
**LINGUIZZETTA**

7a2-1

Plan des Servitudes  
d'utilité publique  
planche 1/2

VU pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du  
Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme



<b>AS5</b>	Servitudes pour la pose des aménagements publics : - eau potable - assainissement - Éclairage public (7.2a) ou l'objet d'un plan d'ensemble à grande échelle		<b>AS1</b>	Servitudes de l'art de l'architecture ou de protection des caractéristiques architecturales	
<b>EI1</b>	Servitudes de protection des bords de mer		<b>EI9</b>	Servitudes de passage des rivières sur le littoral	
<b>I4</b>	Servitudes relatives à l'établissement des constructions d'activités		<b>ENELF</b>	Informations utiles Zones Archéologiques sensibles	
<b>Arche</b>	Informations utiles Zones Archéologiques sensibles		<b>8</b>	Servitudes de protection des sites monumentaux, naturels, culturels	
<b>AC2</b>	Servitudes de protection des sites monumentaux, naturels, culturels		<b>AR6</b>	Servitudes aux abords des champs de tir	